

**Référence: IBHPCA16  
Insecticide Rampants**

Biocide classé TP 18 : Insecticide acaricides  
Elimine fourmis, blattes, cafards...

**-Description et domaine d'application :**

Insecticide à base de Tétraméthrine, de Permethrine et de Butoxyde de Piperonyle.

Le choix et la parfaite conjugaison de ses constituants et leurs proportions fait de cet aérosol un produit très efficace, pour lutter contre les insectes rampants. Possède un effet de débusquage, forçant les insectes à sortir de leur abri et une rémanence importante.

La Permethrine est un pyréthrianoïde stable à la lumière et à la chaleur d'une grande efficacité sur la mortalité des insectes ( effet de mortalité / kill ). Elle possède un large spectre d'action sur les insectes et une activité résiduelle qui permet à cet aérosol insecticide d'agir encore, longtemps après la pulvérisation, ce qui confère une efficacité supérieure pour la lutte contre les insectes rampants.

La Tétraméthrine un pyréthrianoïde photolabile avec une action est très rapide en attaquant le système nerveux des insectes, une paralysie musculaire foudroyante en résulte ( effet d'abattement / knock-down ).

Le Butoxyde de piperonyle est un synergiste sans danger sur le plan toxicologique mais qui permet d'augmenter l'effet d'abattement de la Tétraméthrine et l'effet de mortalité de la Permethrine, en inhibant le système de détoxification.

Domaines d'utilisation :

Lutte contre un grand nombre d'insectes rampants :

- blattes ( cafards ), araignées, perce-oreilles, fourmis, poissons d'argent, punaises.

Utilisable en milieu domestique ou professionnel :

Maisons, magasins, hôtels, restaurants, entrepôts, bureaux, écoles, salles de réunion, W-C, garages...

**- Mode d'emploi :**

Tenir l'aérosol verticalement. Pulvériser directement sur les insectes ou sur les surfaces où ces derniers s'alimentent, se cachent, se déplacent : fissures, lézardes, dessous d'éviers, canalisations, arrière de placard, moteur du réfrigérateur, gaines, canalisations, plinthes, entourages de portes, fenêtres, parquets... Ne pas utiliser sur les humains ni sur les animaux autres qu'insectes. Ne pas utiliser à proximité d'aliments, boissons, matériels et surfaces destinés à être en contact avec les aliments et boissons.

**- Conditionnement :**

Aérosol de 650/500ML. Carton de 12.

En application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement HP CHIMIE a déposé une déclaration pour le produit biocide mis sur le marché en France auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Direction des autorisations de mise sur le marché (ANSES).

La demande n° DI-20-07625 a été acceptée par l'Anses. Elle est enregistrée sous le numéro d'inventaire : 66105.

